Indre Nature

Mosaïque

Bulletin de liaison d'Indre Nature

Association départementale de protection de l'environnement

Sommaire

Nature

- Obs. remarquables *p.2*

- De bonnes nouvelles sur l'île de la Marquise *p.2*

Environnement

- Utilisation des pesticides : un arrêté préfectoral accroît les risques....*p.3*

Dossier

- OBS'INDRE : notre nouvelle base de données naturaliste pour l'Indre *p.4-5*

Vie de l'association

- Indre Nature au CoDERST : faire entendre la voix des environnementalistes *p.6*

- Coup de pouce à l'ornitho ! Léa Turcat *p.7*

- Repair Café *p.7*

- Chasse au blaireau : Indre Nature en appel *p.8*

- Assemblée générale 2018 : Indre Nature aura 30 ans ! *p.8*

Editorial

Privilégier l'intérêt particulier met en danger l'intérêt général

Attribuée à J.J. Rousseau la formule « l'intérêt général n'est pas la somme des intérêts particuliers » devrait inciter les gouvernants et leur administration à ne pas céder aux intérêts particuliers pour servir avant tout l'intérêt général.

Deux exemples d'actualité pour illustrer le contraire dans le domaine de l'environnement :

Septembre a été dominé par la succession des **ouragans meurtriers** qui ont ravagé le sud des Etats-Unis et les Antilles. La communauté scientifique affirme qu'il y a un lien incontestable entre leur puissance dévastatrice et le réchauffement climatique global. La logique voudrait donc que la communauté internationale unisse ses efforts pour lutter contre ce phénomène. Et bien non, au nom de l'égoïsme national, les Etats Unis de Trump, premier émetteur de gaz à effet de serre par habitant, ont décidé de tourner le dos à l'accord sur le climat de Paris, au risque d'en faire payer les conséquences aux populations des pays les plus exposés.

Dans l'Indre c'est aux conséquences des épandages massifs de pesticides que nous sommes exposés : régression de la biodiversité, risques sanitaires. La logique voudrait donc que les pouvoirs publics augmentent la protection des populations et de la biodiversité à l'égard des pesticides. Et bien non, c'est l'inverse qui se produit. En plein cœur de l'été, l'Etat a révisé l'arrêté définissant les règles pour l'épandage des pesticides en laissant le soin aux préfets d'établir la carte des zones où l'épandage de ces produits sera réglementé. Résultat, cédant aux intérêts particuliers de certains agriculteurs grands consommateurs de pesticides, le préfet de l'Indre a pris un **arrêté réduisant les zones protégées** (voir page 3).

C'est donc à nous, modeste association locale, qu'échoit la responsabilité de défendre l'intérêt général contre les intérêts particuliers que privilégie l'administration publique ! Le monde à l'envers !

JACQUES LUCBERT
président d'Indre Nature

Obs. remarquables
Du 22 juin au 29 septembre

OISEAUX

• **Aigle pomarin** : 1 ad. le 09/08 à l'étang des Vigneaux (AS).

• **Huîtrier pie** : 1 ind. le 04/08 à l'étang Piégu (AW).

• **Aigle botté** : 1 ind. forme claire le 02/08 à l'étang Renard (PL).

• **Vautour fauve** : 20 à 25 ind. le 17/08 à Paulnay (AM).

• **Cigogne noire** : 24 à 26 ind. du 09 au 11/08 sur un étang de Clion (CH, TC et AS), puis 38 ind. du 16 au 19/08 en Brenne (LT et RC).

Bécasseau de Bonaparte (photo T. Michel)

• **Bécasseau de Bonaparte** : 1 ad. du 02 au 04/09 à Mézières-en-Brenne (JV, TM, AB, TC).

ODONATES

• **Agrion nain** *Ischnura pumilio* : 1♂ 10/07 La Fontouret (grand mare) - Saint-Gilles (TL)

• **Cordulie métallique** *Somatochlora metallica* : 1♀ 05/07 Saint-Hilaire-sur-Benaize (GJ, SB)

LEPIDOPTÈRES

• **Noctuelle marquetée** *Leucochlaena oditis* , nouvelle espèce pour le département, le 27/09 - Tournon Saint-Martin (NR)

COLEOPTÈRES

• **Cantharide officinale** *Lytta vesicatoria* : le 11/07 à Rosnay (MB)

BOTANIQUE

• ***Paronychia argentea*** : le 23/06 à La Chappelle Orthemale. Première donnée de cette caryophyllacée méditerranéenne (sans doute introduite). (TC)

• **Lin de France** *Linum trigynum* : le 22/06 à Bagneux (SC)

• ***Bolboschoenus laticarpus*** : le 29/09 à Pruniers (MHF)

• ***Bolboschoenus planiculmis*** : le 14/09 à Mezières en Brenne (FP, RL)

• ***Bolboschoenus yagara*** : le 7/09 à Lingé (MHF)

AB (Agnès Boyé), AM (A. Mariau), AS (Antoine Salmon), AW (Ann Woods), CH (Carolien Helleman), FP (François Pinet), GJ (Georges Jardin) , JV (Julien Vèque), LT (Léa Turcat), MB (Micheline Bourreau), MHF (Marie-Hélène Froger), (NR) Noam Robin, PL (Patrick Luneau), RC (Régis Cléva), RL (Richard Lansdown), SB (Sylvie Bouchet), TC (Thomas Chatton), TL (Tjitske Lubach), TM (Thibaut Michel)

De bonnes nouvelles sur l'île de la Marquise

Vous le savez surement déjà, Indre Nature est propriétaire depuis février 2016 de son premier site naturel : l'île de la Marquise à Bélâbre. Ce site a été acquis en raison de son intérêt pour les chauves-souris. Sur cette île, les ruines d'un château du XVIème siècle sont présentes. Il n'en reste que les fondations et plus précisément les anciennes cuisines semi-enterrées. Ces cavités accueillent une remarquable colonie de mise-bas de chauves-souris, l'une des plus importantes en France de Grand Rhinolophe et de Murin à oreilles échancrées.

Cette année, lors du suivi de la colonie qui consiste à compter les individus en sortie de gîte, nous avons également installé un détecteur d'ultra-sons pour mettre en évidence la présence éventuelle d'autres espèces. Nous avons bien fait car nous avons eu quelques contacts acoustiques de **Rhinolophe euryale**. Cette espèce, cousine du Grand Rhinolophe, est l'une des plus menacées de la région et aussi de France.

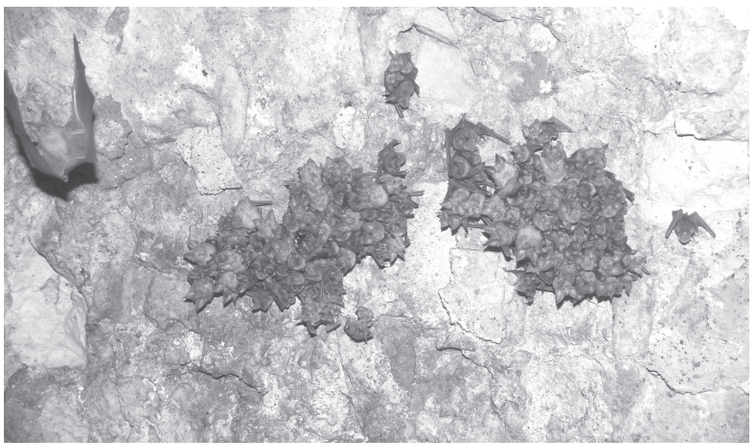

Vue d'une partie de la colonie (photo Hellio -Van Ingen)

Nous avons donc décidé d'effectuer un contrôle de la colonie à l'époque où les jeunes sont encore non volants pour valider ou non la reproduction de l'espèce sur le site. Ce contrôle a permis de dénombrer pas moins de 80 juvéniles de Rhinolophe euryale. La population peut donc être estimée entre 160 et 200 individus (adultes et jeunes). Une seule colonie est connue à ce jour dans le département, elle se situe dans le complexe des grottes naturelles de la vallée de la Creuse dans et autour de la Réserve Naturelle Régionale du Bois des Roches (Pouligny-Saint-Pierre), propriété du CEN Centre. Par contre, ce n'est pas la première colonie de mise bas de l'espèce sur la vallée de l'Anglin puisqu'une colonie est connue depuis plusieurs dizaines d'années en Vienne.

Cette découverte rehausse l'importance nationale du site et indique que l'environnement autour de Bélâbre est relativement bien conservé avec de bonnes connexions de corridors biologiques, peu de produits phytosanitaires et un réseau routier peu dense. **La question du classement en Réserve Naturelle Régionale de l'île de la Marquise se pose.**

THOMAS CHATTON

Utilisation des pesticides : un arrêté préfectoral accroît les risques

Le préfet a choisi le cœur de l'été pour prendre un arrêté se traduisant par une diminution de la protection de la population et de l'environnement contre les risques d'exposition aux pesticides.

Rappel des faits :

Acte 1 : Depuis 2006 un arrêté national définissait les règles de « mise sur le marché et l'utilisation des produits phytosanitaires ». Cet arrêté définissait notamment les **Zones Non Traitées (ZNT)** de la façon suivante : « *tous les cours d'eau, plans d'eau, fossés et points d'eau permanents ou intermittents figurant en points, traits continus ou discontinus sur les cartes au 1/25 000 de l'Institut Géographique National* ». Cette définition avait au moins le mérite de la simplicité. En fonction de la toxicité de chaque produit utilisé, une distance minimale à respecter à leur égard était définie avec un minimum de 5 m pour l'épandage de ces fameux produits sensés « protéger » la santé des plantes mais assurés également d'empoisonner les humains et la faune aquatique.

Le nouvel arrêté menace la biodiversité de ces milieux déjà fragiles (photo M. Giban)

Acte 2 : Suite à un recours des arboriculteurs qui ne portait pas, c'est à souligner, sur la définition des ZNT, le Conseil d'Etat a annulé cet arrêté en juillet 2016 pour des raisons procédurales et non sur le fond avec injonction de produire dans les 6 mois un nouvel arrêté. Il en a fallu 10 au précédent gouvernement pour produire le 4 mai 2017 un nouvel arrêté dont la nouveauté principale consiste à faire établir les ZNT département par département par arrêté préfectoral ouvrant ainsi la porte aux pressions locales de certains lobbys agricoles !

Acte 3 : L'Indre n'y a pas échappé et sous la pression de certains responsables professionnels agricoles, la DDT a proposé un projet d'arrêté se traduisant par une définition des ZNT nécessitant une page au lieu des 2 lignes précédentes, et **retirant de fait des zones protégées plusieurs centaines de kilomètres de cours d'eau et fossés et près de 11 000 plans d'eau** d'une superficie de moins de 1 ha et n'étant pas « en relation directe avec le réseau hydrographique de surface » notion d'ailleurs non définie. Malgré la période peu propice à la mobilisation vous avez été nombreux à répondre à notre appel à exprimer votre rejet de ce projet lors de la consultation publique comme l'ont fait d'autres associations comme la fédération de pêche et même un syndicat agricole (Confédération Paysanne).

Acte 4 : Toutes ces protestations n'ont pas pesé suffisamment face au souhait de l'administration de satisfaire aux desiderata de la fraction des agriculteurs qui refusent la remise en cause de leur système basé sur l'utilisation intensive des pesticides. Le 24 juillet le préfet a publié l'arrêté sans y rien changer. Le conseil d'administration a donc décidé de déposer un recours gracieux auprès du préfet de l'Indre lui demandant de revenir sur les termes de son arrêté. Ce **recours déposé en commun avec la fédération de pêche** s'appuie sur des exemples concrets de cours d'eau et de plans d'eau dans lesquels la présence d'espèces protégées est connue et avérée et qui ne font plus désormais partie des zones non traitées.

Acte 5 : La suite de l'histoire n'est pas écrite et tout dépendra de la réponse du préfet à notre recours gracieux.

L'usage massif des pesticides est un des principaux facteurs responsables de la baisse dramatique de la biodiversité ainsi qu'un facteur de risque avéré pour la santé humaine et en premier lieu pour les agriculteurs eux-mêmes comme l'a montré l'ANSES. La décision du préfet de réduire la protection à l'égard de leur utilisation est une décision dangereuse et irresponsable.

« GROUPE EAU »
D'INDRE NATURE

ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Obs'Indre – notre nouvelle base de données naturaliste pour l'Indre

Notre association a fait le choix d'une nouvelle base de données naturaliste, **Obs'Indre**. Conçue bénévolement par un de nos adhérents Denis Vandromme, elle est **ergonomique** par ses menus simples et faciles d'accès, **conviviale** par ses informations immédiates et les possibilités de dialogue et d'échange, et agréable par son design et ses nombreuses illustrations et photos.

Elle est accessible en ligne à toute personne à l'adresse suivante : *https://obsindre.fr*

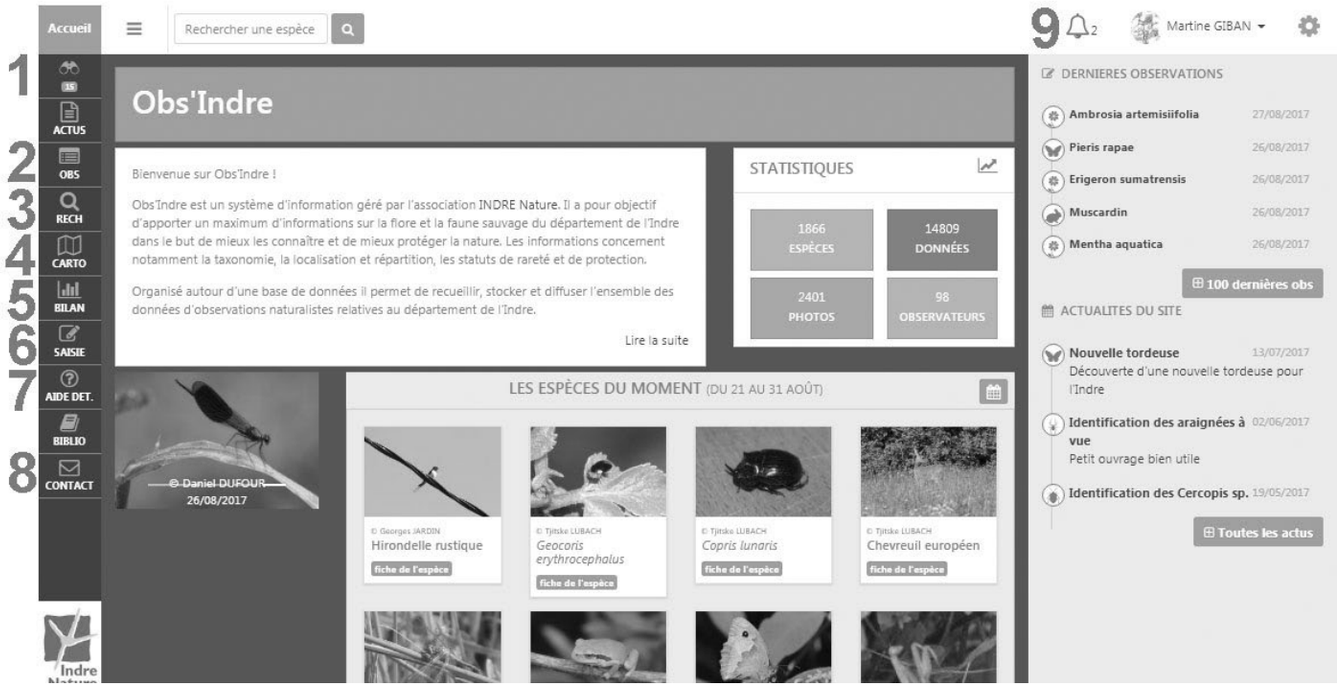

Figure 1 : Copie d'écran de la page d'accueil d'Obs'indre . Les gros numéros ajoutés en marge renvoient au texte

Remarque : pour tous les observatoires sauf les papillons les données présentes sont celles saisies depuis sa mise en test début 2017. Les données antérieures saisies dans nos bases précédentes seront progressivement intégrées après conversion au format d'Obs'Indre.

Pourquoi le choix d'une nouvelle base ?

Parce que les données actuelles d'Indre Nature sont dispersées sur plusieurs bases ce qui ne facilite pas leur valorisation. BD-Nat notre base historique ne permet pas l'accès par internet pour la consultation ou la saisie et sa structure ne correspond plus au standard national (SINP) actuel. Quant à la base régionale SIRFF en vigueur depuis 2 ans son ergonomie et ses fonctionnalités nous sont apparues insuffisantes.

Or l'objectif d'une telle base est de faire participer le plus grand nombre à la défense de la biodiversité en alimentant en données fiables l'association pour les actions qu'elle mène mais aussi pour nos partenaires, les autres associations environnementales, la communauté des naturalistes et les services publics concernés par l'environnement et la biodiversité. D'où le choix d'une base simple d'utilisation conviviale et attractive.

Obs'Indre à grands traits

Cet article ne suffira pas à décrire toutes les possibilités et fonctionnalités d'Obs'Indre que chacun pourra découvrir en naviguant à l'intérieur. Nous allons seulement donner un aperçu des principales fonctions à partir de la copie d'écran de la page d'accueil (figure 1).

La base offre trois grands services :

- **consultation** des données ouverte à tout public sans formalités préalables

- **saisie et stockage** des données pour un public naturaliste déjà averti avec inscription préalable obligatoire

- **extraction** de ses données personnelles ou par Indre Nature à des fins d'utilisation professionnelle (inventaires, études, atlas, …).

Obs'Indre vitrine de la biodiversité de l'Indre

Obs'Indre est d'abord pour toute personne souhaitant se renseigner une source d'information sur la biodiversité du département. Les fonctionnalités offertes par le logiciel permettent de répondre à une foule de question :

- Quelles sont les espèces observées récemment ? ou sur une période de votre choix ? Accès par la fonction **OBS** (figure 1, n° 2)

- Quelles sont les espèces présentes à un endroit ou un territoire donné, par exemple votre commune ? Accès par la fonction **RECH** (figure 1, n° 3)

- Quelle est la répartition connue de telle espèce ? Accès par la fonction **CARTO** (figure 1 n° 4)

Ces questions peuvent être posées sur l'ensemble des données de la base comme au sein de chacun des **15 observatoires** (voir encart) Accès par le bouton figurant des **jumelles** (figure 1, n°1).

Il en est de même pour les statistiques globales (Accès par la fonction **BILAN** (figure 1, n° 5) ou équivalent dans la page d'accueil de chaque observatoire) plus détaillées au sein de chaque observatoire que dans le menu général.

Des cartes, des graphiques, des photos et de multiples informations sont mises à disposition notamment par le biais de la **fiche propre à chaque espèce** présentant la synthèse des informations disponibles pour une espèce (voir exemple figure 2). **Naviguer au sein d'Obs'Indre c'est comme faire un voyage à la découverte de la biodiversité de l'Indre.**

Des fonctions avancées pour naturalistes

Les naturalistes trouveront sur Obs'Indre des outils pour saisir et stocker leurs observations. L'accès à ces fonctions avancées nécessite l'inscription préalable. Cette formalité est simple demandant seulement la fourniture d'une adresse de messagerie pour pouvoir communiquer avec l'observateur en cas de nécessité pour la validation des observations et l'acceptation des conditions générales d'utilisation.

Une fois inscrit le nouveau membre d'Obs'Indre pourra saisir ses observations (Accès par le bouton **SAISIE** (figure 1, n° 6)). Bien que simplifiée au maximum tout en restant conforme au standard national SINP, cette opération demande un léger apprentissage et quelques séances d'initiation et de prise en main des principales fonctions pourront être organisées suivant les demandes. Une fois saisies les données peuvent être corrigées ou supprimées.

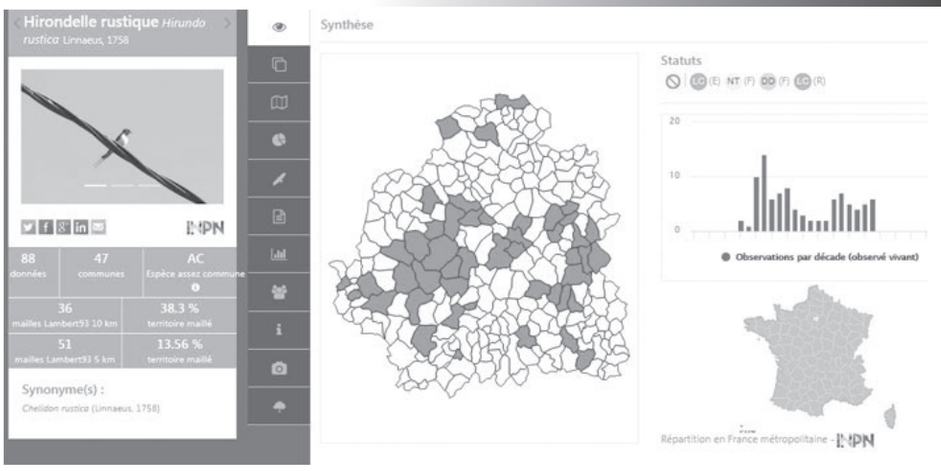

Figure 2 : Exemple de fiche espèce celle de l'hirondelle rustique (source Obs'indre copie d'écran).

Des photos ou des sons très utiles pour la validation peuvent être joints. Chaque information saisie est automatiquement intégrée, en fonction de son niveau de validation, aux synthèses et bilans proposés en consultation.

A toutes les étapes il existe de nombreuses possibilités de dialogue entre les utilisateurs ou avec les animateurs de chaque observatoire, par exemple via le champ « **commentaires** » de la fiche d'observation ou via la fonction d'aide à la détermination **AIDE DET** (figure 1, n° 7) ou **CONTACT** (figure 1, n° 8). Une alerte (figure 1, n° 9) avertit l'observateur d'un message qui lui est adressé.

La **validation** est une fonction essentielle d'Obs'Indre. Assurée par des naturalistes bénévoles expérimentés ou des salariés spécialistes, la validation vise à assurer un haut niveau de fiabilité des données. Chaque observation est qualifiée sur une échelle de 1 (certaine) à 6 (non évaluée). Cette qualification des données est en effet primordiale pour la valorisation à des fins d'études et d'analyses qu'Indre Nature pourra faire avec les données récoltées. Cela permet d'alimenter Indre Nature et tous les utilisateurs potentiels en données fiables. C'est pourquoi les champs utilisés pour caractériser les observations sont standardisés et permettront notamment de faire remonter les données publiques au Muséum d'Histoire Naturel de Paris qui centralise les informations au niveau national.

Mieux connaître le patrimoine naturel de notre département, est indispensable pour aider à sa préservation ! Avec Obs'Indre, nous mettons à la disposition de tous un outil, évolutif, coopératif et agréable, qui s'avèrera rapidement des plus précieux pour tous les observateurs et les défenseurs de la Nature de notre département.

15 observatoires

Les données sont structurées en 13 observatoires regroupant les espèces par groupes taxonomiques homogènes identifiables par une icône :

Amphibiens, Araignées, Coléoptères, Crustacés, Hémiptères, Hyménoptères, Poissons, Libellules, Mammifères, Mollusques, Oiseaux, Orthoptères, Papillons, Plantes, Reptiles.

En fonction des possibilités d'identification faciles et/ou des compétences disponibles en matière de validation certains observatoires ne sont ouverts que sur une liste restreinte d'espèces (Araignées), ou que pour certaines familles du groupe taxonomique concerné (Coléoptères, Hémiptères). C'est la nomenclature officielle Taxref la plus récente qui est utilisée pour toutes les espèces.

Nous espérons à l'avenir pouvoir les enrichir voire ouvrir de nouveaux observatoires grâce au concours de spécialistes d'autres groupes taxonomiques qui voudront bien nous apporter leur appui et leurs compétences !

JACQUES LUCBERT
MARTINE GIBAN

Indre Nature au CODERST : faire entendre la voix des environnementalistes

Pivot d'irrigation (photo S. Caux)

Le Conseil départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) qui comprend 25 membres, produit un avis sur les projets entrant dans ses nombreux domaines de compétence : **installations classées (ICPE*), déchets, qualité de l'air, loi sur l'eau et milieux aquatiques, demandes d'irrigation, eau de consommation, risques sanitaires liés à l'habitat** etc. Il se réunit une fois par mois en fonction de l'ordre du jour. Son avis est **consultatif**, il est présenté au Préfet qui le suit ou pas sans contrainte formelle.

Il est composé de 25 membres:

• **6** représentants de l'état et 1 de l'**ARS****, ce sont ces services qui présentent les dossiers

• **5** représentants élus des collectivités locales (3 maires et 2 conseillers départementaux), les contraintes règlementaires environnementales sont régulièrement sur la sellette.

• **9** personnes désignées en fonction de leur expérience dans les domaines de compétence du CODERST dont :

3 représentants des **associations** (environnementales, pêche, consommateurs)

3 professionnels des **chambres consulaires** (CCI, CMA, CA), l'emploi et la réglementation trop lourde sont souvent mis en avant.

3 **experts** dans des domaines en rapport avec les compétences du conseil : un(e) représentant(e) du PNR, un de la Carsat et un architecte,

• **4 personnalités** qualifiées : 2 médecins, une hydrogéologue, le SDIS

Pour un nombre important de membres du CODERST les enjeux d'emplois ou de « développement économique »prennent souvent le pas sur les questions de pollution ou de biodiversité alors que c'est l'objet essentiel du CODERST.

Cela rend d'autant plus nécessaire la participation systématique d'Indre Nature pour y exprimer l'avis des défenseurs de l'environnement et de la biodiversité. C'est le lieu où sont examinés tous les dossiers sensibles. C'est aussi pour nous le lieu où exprimer notre souci du respect à minima des règles et lois qui s'imposent à tous dans notre pays. Enfin c'est également un lieu ou nous pouvons demander aux différents acteurs de s'expliquer voire de se justifier sur leur décisions ou orientations et leur suivi des dossiers.

L'action du représentant Indre Nature au Coderst a pour objectif :

• Tout d'abord d'étudier les différents dossiers, ce qui s'avère quelquefois laborieux, et profiter du réseau Indre Nature pour élaborer un avis

• Défendre les principes de protection de la biodiversité et de l'environnement en cohérence avec les orientations d'Indre Nature

• Rappeler l'Etat à ses engagements dans le suivi des dossiers (ex :continuité écologique de La Creuse)

• Insister pour que le CODERST fonde son avis dans chaque dossier sur les questions environnementales et les risques potentiels

Quand le CODERST se réunit le dossier administratif est déjà bouclé, l'intervention des adhérents ou de l'association en amont en particulier lors des **enquêtes publiques** est plus efficace quand elle peut avoir lieu. Elle est aussi un soutien à nos positions dans cette commission.

L'irrigation dans l'Indre en quelques chiffres

240 irrigants (soit 5% du total des exploitations agricoles) dont 52% en forages, 26% en eau de surface 18% en retenues, 4% en réseaux collectifs

7 000 ha irrigués (sur 460 000 ha de surface agricole départementale)

7 500 000 m³ (variable selon les années) utilisés pour l'irrigation soit 21% du total consommé dans l'Indre

DOMINIQUE VIARD

* ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

** ARS : Agence Régionale de Santé

Coup de pouce à l'ornitho !

Léa Turcat est venue épauler l'équipe salariée cet été. Elle n'est pas méconnue de l'association puisqu'elle avait déjà effectué un Service Civique de 8 mois en 2013. Durant son Contrat à Durée Déterminée de 3 mois, elle a participé aux recherches de la **Pie-grièche à tête rousse**, aux recherches et suivi du **Balbuzard pêcheur** en Brenne, aux suivis de l'**Outarde canepetière** de la ZPS Chabris et de **l'Azuré de la Sanguisorbe** dans le Marais de Thizay. Des études mais pas seulement puisqu'elle a également réalisé des permanences d'accueil de la Maison de la Nature et de la Réserve et des animations à l'observatoire de l'étang Cistude.

Malheureusement, Léa est repartie en Franche-Comté, mais reviendra probablement bientôt puisqu'elle a le projet de s'installer en Brenne / Pays blancois pour élever des chèvres de races locales (Poitevine et Cou clair du Berry). Projet intéressant, visant à allier agriculture et nature, elle souhaiterait faire pâturer son cheptel sur des sites naturels remarquables tout en produisant du lait et des fromages.

THOMAS CHATTON

Repair Café

Jeter ? Pas question !

Depuis le début de l'année, Indre Nature propose au grand public de participer à ses ***Repair Café.*** C'est l'occasion, pour qui le souhaite, d'apporter ses objets défectueux à un groupe de bénévoles experts dans la réparation. Les experts accueillent les visiteurs dans une ambiance conviviale et les initient aux secrets de la réparation afin d'éviter que les objets de notre quotidien engorgent les déchetteries. Le premier ***Repair Café*** a eu lieu le 24 juin, à la Maison de Quartier Est de Châteauroux, et le second, place de la République à Châteauroux le 23 septembre dernier. Lors de ces deux premiers ***Repair Café***, certaines personnes sont reparties avec leurs objets réparés, directement sur site, pour les autres, nos experts ont pu diagnostiquer l'origine de la panne et orienter leurs visiteurs vers des réparateurs professionnels locaux.

Réparation d'un aspirateur lors du Repair'café du 23 septembre (photo F. Lherpinière)

Pour chaque ***Repair Café*** que nous organisons, nous essayons de mobiliser nos bénévoles afin d'être en capacité de proposer au moins quatre ateliers différents : textile-vêtement, électronique-petit électroménager, vélo et petit mobilier. C'est donc la compétence du bénévole qui fait l'atelier ! A l'avenir d'autres ateliers pourraient voir le jour puisque plusieurs personnes nous ont proposé leurs services et leurs compétences en informatique notamment ! Lorsque cela est possible, nous mettons à disposition de nos visiteurs des boissons chaudes, des jus de fruits et des gâteaux à partager.

Salariés et membres du conseil d'administration d'Indre Nature tiennent à remercier chaleureusement tous les bénévoles qui ont pris part à cette aventure et qui animent ce projet avec enthousiasme et convivialité.

A noter dans vos agendas dès aujourd'hui : le prochain *Repair Café* d'Indre Nature aura lieu le **samedi 25 novembre** 2017, dans les locaux de la Méli d'**Issoudun**.

GILLES DEZECOT

Assemblée générale 2018
Indre Nature aura 30 ans !

30 ans c'est le bel âge, en tous cas ce sera celui de notre association en 2018. Un tel anniversaire ça se fête ! Il nous reste quelques mois pour le préparer mais d'ores et déjà deux dates à retenir :

Samedi 7 avril Assemblée Générale – Rivarennes

Pour cette Assemblée Générale nous préparons un programme un peu différent des AG habituelles et nous espérons vous retrouver particulièrement nombreux à cette occasion.

Journée Anniversaire Samedi 9 juin au Moulin d'Angibault - Montipouret

Le programme de cette journée n'est pas encore établi mais nous avons plein d'idées : sorties naturalistes, animations, conférences, village associatif et pour finir bal trad !

Nous vous tiendrons informés des programmes dans les prochains numéros de Mosaïque et avec l'Agrion. Mais notez bien les dates !

Merci de votre soutien !!

Chasse au blaireau : Indre Nature en appel

Le Tribunal Administratif de Limoges a conclu le 15 juin au rejet de notre **recours contre l'arrêté préfectoral autorisant les périodes complémentaires de chasse sous terre au blaireau.** Pourtant il nous donne raison sur deux points qui, selon nos conseils juridiques et la jurisprudence, auraient dû être suffisants pour annuler l'arrêté :

1- Absence de justification par l'autorité administrative des motivations de cette période complémentaire de chasse au blaireau,

2- Absence d'information de la CDCFS* de l'ouverture de la consultation publique sur cet arrêté.

Mais il rejette quand même notre recours considérant que cela n'aurait pas changé le résultat sur le contenu de l'arrêté.

Il autorise ainsi la poursuite d'une des formes les moins acceptables de la chasse, la chasse du blaireau sous terre constituant un « loisir » se distinguant par sa cruauté.

Convaincu de la justesse de notre cause et fort des nombreux soutiens qui nous ont accompagnés dans cette action le Conseil d'administration a décidé le 2 août de faire appel de ce jugement.

Le combat continue !

JACQUES LUCBERT

*CDCFS : Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage

Indre Nature
Maison de l'environnement
Parc Balsan
44 avenue F. Mitterrand
36000 CHATEAUROUX
Tél: 02-54-22-60-20
association@indrenature.net
Notre site : www.indrenature.net

Directeur de publication : Jacques Lucbert
Comité de rédaction : Sylviane Barbat, Micheline Boureau, Régis Cléva, Jean-Pierre Fonbaustier, Marie-Hélène Froger, Martine Giban, Françis Lherpinière.
ISSN : 1638-332X
Dépôt légal : 2017-03
Les avis exprimés n'engagent que leurs auteurs

Conception graphique : Damien Gauthier 02-54-02-15-26 - Mise en page : Yohan Morizet - Dessins : Gilles Dézécot - Impression : COLOR 36 sur papier recyclé et avec des encres végétales